



Synthèse de l'atelier « Surveillance des AES »

Animateurs : Eboi Ehui (Côte d'Ivoire) – Isabelle Lolom (France)

*Premier Colloque Francophone sur les Accidents d'Exposition au Sang
 (AES) et la protection du personnel de santé en Afrique*

3 Mars 2008 – Cotonou, BENIN

1



Atelier « Surveillance des AES »

Etat des lieux

- ✓ Confusion entre la notion de «surveillance épidémiologique des AES» et le suivi post-exposition
- ✓ Intérêt de définir la surveillance et ses objectifs, à savoir :
 - ↪ mesurer / estimer la fréquence des AES
 - ↪ identifier les populations exposées, les gestes et situations à risque
 - ↪ proposer des mesures correctrices et évaluer plus tard l'impact des mesures

3 Mars 2008 – Cotonou, BENIN

2



Atelier « Surveillance des AES »

Modalités de la surveillance (1)

- ✓ Premier niveau de recueil : le registre AES
 - ↪ à mettre en place dans chaque service
 - ↪ 1ere étape de notification des accidents
 (problème de l'anonymat de la notification à gérer sinon frein à la déclaration)
 - ↪ sous la responsabilité du major du service ou coordonnateur

3 Mars 2008 – Cotonou, BENIN

3



Atelier « Surveillance des AES »

Modalités de la surveillance (2)

- ✓ Utilisation d'un questionnaire standardisé pour le recueil des AES
 - ↪ type GERES, adapté au contexte local
 - ↪ variables : données sociodémographiques, caractéristiques AES, patient source, mesures préventives
 - ↪ qui le remplit ? soit le référent, soit médecin du travail, parfois major, **jamais la personne accidentée**
 - ↪ Nécessite d'être formé au recueil épidémiologique
 - ↪ Quand ? Au plus près de l'AES, lors de la consultation initiale

3 Mars 2008 – Cotonou, BENIN

4



Atelier « Surveillance des AES »

Restitution des résultats de la surveillance

- ✓ Etape indispensable pour sensibiliser
 - ↪ le personnel dans les services : intérêt de la déclaration
 - ↪ l'administration de l'hôpital : argument pour la demande de moyens matériels et humains

3 Mars 2008 – Cotonou, BENIN

5



Atelier « Surveillance des AES »

Recommandations

- ✓ La surveillance = première étape indispensable d'un programme de prévention des AES
- ✓ Nécessite de définir des moyens humains et financiers
- ✓ L'absence de réglementation ne doit pas être un frein à la mise en place d'une surveillance

3 Mars 2008 – Cotonou, BENIN

6



Atelier « Surveillance des AES »

Liste des participants

- Zabsonre Inoussa (Burkina Faso)
- Abomo Appolonie (Cameroun)
- Kouassi Mathias (Côte d'Ivoire)
- Oulad Lahsen Ahd (Maroc)
- Daouda Minta Kassoum (Mali)
- Fibleuil Marie Ariane (France)
- Doumbia Sira (Côte d'Ivoire)
- Akouda Akessiwe Patassi (Togo)
- Diallo Ibrahim Sory (Guinée Conakry)
- Semid Abdelkader (Algérie)
- Madougou Boubacar (Niger)
- El Hadji Amadou Dieng (Sénégal)
- Kouanou Angèle (Bénin)

3 Mars 2008 – Cotonou, BENIN

7